



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°

Du

## R A P P O R T

### A L'ASSEMBLEE DE PROVINCE

**Objet :** projet de délibération .

**P.J. :** un projet de délibération.

Le présent projet de texte a pour objet de modifier la délibération fixant l'organisation et les attributions de la direction des affaires financières et de l'informatique (DAFI) et celles de la direction du patrimoine et des moyens (DPM) afin de tenir compte des évolutions respectives des missions de ces deux directions provinciales.

Il est ainsi proposé que la mission relative au développement du système d'information géographique provincial (SIG) soit rattachée à la DAFI.

A l'origine, cette mission avait été placée sous la responsabilité de la DPM nouvellement créée, afin de tenir compte, dans une première phase du projet de SIG, de la proximité avec le service topographique et foncier de la DPM qui devait, à cette occasion, moderniser son outil de travail et migrer ses données cartographiques d'une solution technique (ASCODES) à une autre (Star APIC).

Cette première étape du projet arrivant à son terme, les développements à venir de la solution informatique consisteront essentiellement à l'intégration dans le SIG des données métiers des différentes directions provinciales et de l'intégration du SIG dans le système d'information global développé par la DAFI pour le compte de l'ensemble des directions provinciales.

Il est enfin proposé, pour tenir compte de l'évolution des missions et de la spécificité des deux domaines de compétence exercés au sein de la DAFI, d'organiser à moyens humains constants, cette dernière en deux sous directions :

- une sous direction des affaires financières composée de deux services, le service des affaires budgétaires et le service de l'exécution budgétaire ;
- une sous direction du système d'information composée également de deux services, le service des applications métiers et le service de l'assistance et des infrastructures.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de vous soumettre.